

# Patrimoine mondial – Evaluations de l’UICN 2016

Evaluations de l’UICN des propositions d’inscription de biens naturels et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial



WHC/16/40.COM/INF.8B2.Corr

## CORRIGENDUM

Conformément aux directives des Nations Unies du 15 mai 1999 (réf.ST/CS/SER.A/29/Rev.1), on doit se référer aux termes « Golfe Persique », « Golfe » et « Shatt-al-Arab » et les utiliser dans tous les documents, publications et déclarations émanant du Secrétariat comme la désignation géographique usuelle de la zone maritime située entre la Péninsule arabique et la République islamique d’Iran.